



Présents pour la CFDT Santé Sociaux **STIVALA Franco - Président, BISIAUX Brigitte administratrice nationale, PERUEZ Nicole Conseillère technique.** Compte rendu collectif établi par : N PERUEZ.

I. BUDGET ET FINANCES (1)

D1 **Approbation des comptes annuels de l'exercice 2014 en présence du CAC¹** (Cabinet KPMG). Il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCA.

Rapport spécial sur conventions réglementées. Il signale une convention signée avec un administrateur : pour mise sous pli et traitement des retours de NPAI pour 26 343 €.

Résultat global du bilan -19 millions sur tous les dispositifs cumulés en 2014 contre 52,5 millions d'excédents en 2013 ce qui traduit une forte augmentation des départs en formation.

Reversemens professionnalisation 4 8,8 millions en 2014 compte tenu de la sous consommation.

Approbation des comptes à l'unanimité. **Délibération signée**.

II. PROCES-VERBAL DE LA REUNION du 20 JUILLET

D2 **Mme BISIAUX demande correction d'une coquille. Elle fait aussi mettre en évidence les suspensions de séances ainsi que l'assouplissement proposé par le collège des salariés. Nouvelle rédaction prise en compte.** Le procès-verbal est approuvé et signé.

III. COMPTE-RENDU DE LA PRESIDENCE ET DES TRESORIERS

D 3 **Commission Financière du 15.09.15 et 22.09.15.**

I 3.1 COM² 2015-2017 La convention est portée à 3 ans soit jusqu'en 2017. Elle nous est plus favorable les taux reposant sur la collecte. Une clause de revoyure annuelle est prévue. Convention retournée signée à la DGEFP (mais Mme WARGON partant, le dossier n'est pas encore revenu).

I 3.2 Lettres d'engagement 9 723 reçues au 14/9/2015 au siège, d'autres étant en attente en régions. Soit 96 % des structures de plus de 300 salariés mais seulement 49 % des moins de 10 salariés (**Malgré une demande CFDT de contact + importante sur les petites structures**).

I 3.3 Perspectives de collecte et modèle économique associé pour 2016 2014 : 413 millions. Prévisionnels 2015 : 403 Millions. Hypothèse MSB³ 2016 : 18 milliards. 1 % de collecte légale = 180 millions. Estimation de la collecte au titre du plan complémentaire 199,7 millions.

Présentation d'hypothèses budgétaires. Les établissements de plus de 250 risquent de verser entre 1,15 et 2 %. Ceux ayant cotisé à moins de 2 % vont sans doute cotiser au minimum. Nous optons pour l'hypothèse médiane avec une collecte plafond de 391 millions soit un delta en manque de 22 millions d'euros.

Suite à la commission financière, prise de décisions après débat et suspensions de séance. C'est quasiment uniquement la CFDT qui argumente en réponse à UNIFED.

Lettre d'engagement : UNIFED voulant laisser aller jusqu'en fin d'année demande de la souplesse. **La CFDT demande le respect de la décision de juillet confirmée dans le compte rendu. Sur un plan pratique en fin de CAP nous irons jusqu'au 30/9 pour que des consignes de traitement claires soient données en région.**

¹ Commissaire aux Comptes

² Convention d'objectif et de moyens

³ Masse salariale brute

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Frais de Gestion Pour les CLCC l'accord de branche a rompu avec un plafonnement inégalitaire. Le coût des services apportés n'a jamais été abordé mais doit l'être dans les frais de gestion. Pour eux la solution est de donner une marge de négociation aux services techniques.

Le DG⁴ fait remarquer que dans l'interprofessionnel les frais de gestion sont élevés.

La CFDT propose une dégressivité pour tenir compte de l'effort d'établissements cotisants au maximum. Des frais de gestion globaux à 6 %, des frais minorés à 5 % sur le global pour les établissements versant au-delà de 2 % (légal + conventionnel + part volontaire). Les frais sur la part supérieure à ces 2 % étant minorés à 3 %, hors cas de services très spécifiques répondant à la demande de l'adhérent. Les services techniques ont donc une marge de manœuvre pour négocier les frais de gestion.

Gestion du BFA⁵ La notion de BFA ne peut pas subsister. Deux options sont retenues : **investissement formation ou plan prévisionnel de formation.** Nous validons tous un **investissement formation ou un plan prévisionnel minimum à 2 000 € pour les très petites structures** (moins de 10).

UNIFED souhaite que ses adhérents versent les 0,65% à UNIFAF mais ne peut pas les y obliger. UNIFED veut qu'un taux de retour de 94 % soit notifié. **Nous refusons et proposons : Un établissement soumet son projet. Il est tenu compte des frais de gestion. Lorsque les actions proposées sont éligibles à la formation continue, l'adhérent peut engager ses fonds disponibles.**

Offre de service : Avec une convention de service et une lettre d'engagement une gamme de service sera proposée ultérieurement. **Dans la proposition présentée il y a 3 niveaux. Les IRP⁶ n'ont accès à l'information et l'orientation qu'au niveau 3 (si leur employeur verse au maximum). La CFDT demande que l'accès soit dès le niveau 1.** UNIFED initialement réticent **acceptera au regard de notre argumentation sur les besoins en information des IRP pour engager, un dialogue social local, sur la formation.**

Fonds mutualisés (avec des suspensions de séance).

1. reliquats du 0,65 (investissement formation). Ils sont présentés aux IRP après vérification par expert ou commissaire aux comptes. Même si pour nous cela allait de soi, dans l'accord **il n'est pas écrit qu'ils sont mutualisés.** Pour UNIFED il y a reversement à l'OPCA mais non mutualisation. Ils veulent que l'OPCA serve de banque et tienne ces montants à disposition de chaque adhérent sur au moins 3 ans.
2. Accès au FIN⁷ UNIFED réclame un accès total dès versement de 0,35. (vous imaginez la réaction de votre claviste !).

Sur les reliquats nous argumentons sur le rôle bancaire non dévolu aux OPCA, que pour interpréter l'accord encore faudrait-il qu'il y ait commission d'interprétation et nous nous servons du dernier CR⁸ (Lors du précédent CAP nous avions poussé la FEHAP sur la mutualisation. Et avions réussi à inscrire dans le compte rendu « ... le collège Employeurs ajoute que lesversements à l'OPCA du reliquat du 0,65 % viendront alimenter les fonds mutualisés. »

UNIFED négocie pour passer de 3 ans à un an de réserve. **Contre argumentation CFDT sur l'accès tant que besoin aux fonds mutualisés. Point non tranché qui sera revu en CAP extraordinaire le 30/9/15. Notre préférence va à une mutualisation totale immédiate mais un compromis est envisageable sur un an. Dès lors que sera écrit que les reliquats des 0,65, au-delà de un an, iront bien aux fonds mutualisés.**

Offre de service : **La CFDT demande une présentation en DRP pour validation. Forte opposition du DG au regard des conflits d'intérêts potentiels. Nous rappelons que chaque organisation se doit de rappeler à ses administrateurs que dès lors qu'il est concerné par une offre la déontologie implique qu'il ne prenne part ni aux débats, ni au vote et se**

⁴ Directeur Général

⁵ Budget formation adhérent

⁶ Institutions représentatives du personnel

⁷ Fonds d'intervention national

⁸ Compte rendu

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

retire de la salle. Nous comprenons les réticences du DG car nombre de nos mandatés font état d'administrateurs venant en DRP⁹ «faire leur marché». Le collège des employeurs se dit d'accord avec nous sur le principe.

Les CLCC veulent que les services disposent d'une marge de manœuvre pour atteindre l'objectif fixé de 391 millions et ne viennent pas nous dire nous n'avons pas pu faire faute d'ingérence des administrateurs. Pour la FEGAPEI ceci n'est pas du politique mais du technique.

Pour la CGT, la CFDT a raison dans sa demande. Notre alerte visant à regarder l'information en région. Au-delà, l'ensemble du collège des salariés considère que faire reposer 391 millions de collecte sur les SGR¹⁰, le DG ou les équipes leur fait porter une trop grande responsabilité. La CGT plaide pour que le contrôle a posteriori autorise à revoir ce qui a été accordé et puisse le remettre en question. UNIFED est totalement opposée. **La CFDT soutient la CGT dans un droit à pointer et dénoncer les dérives. Cela relève bien du rôle d'un administrateur.**

Fonds d'intervention (FI) : Lien direct avec les fonds mutualisés d'où des suspensions de séance. UNIFED demande un accès total dès versement des 0,35 mutualisés. Ils conçoivent qu'à terme un adhérent réfractaire, (au bout de 4, 5 ans ou plus), soit pénalisé, mais n'acceptent pas de cadrer l'accès au début. Pour eux c'est un point dur. **Nous refusons l'accès total au FI sur la base du 0,35 conventionnel. Après suspensions de séance, un compromis apparaît possible. Il sera finalisé lors du prochain CAP extraordinaire le 30 septembre.**

D 3.4 Délibération non élaborée, non signée reportée au 30/9.

D 3.4 CIF 2016 : conditions de mise en œuvre. UNIFED propose de décider par délibération de l'OPCA. **La CFDT renvoie à l'accord de branche, à la commission de suivi ou à une CPB pour avenir.**

3 scénarios sont étudiés.

1. Mise en œuvre au 1^{er} janvier quasi impossible ou sur une version très dégradée. Les services ne sont pas prêts en particulier sur les critères de cotation et remboursements directs des frais annexes aux salariés.
2. Instaurer 2 périodes. Première campagne sur premier semestre 2016 sur les critères antérieurs, seconde campagne sur les nouveaux critères avec application en juillet et/ou septembre 2016.
3. Report total au 1^{er} janvier 2017.

UNIFED privilégie la solution intermédiaire au 1/7/2016 avec la possibilité d'une décision prise par le conseil d'administration. Pour eux cela permet d'éviter un avenir à l'accord de branche (avec des risques d'opposition). Si avenir il doit y avoir dans ce cas, ils proposent de tout reporter au 1/1/2017. Le comité directeur UNIFED se tient le 2 octobre. Il lui sera proposé d'activer la commission de suivi. Pour les CLCC, il doit y avoir un comité de suivi puis si besoin convocation de la CPB.

I 3.5 Professionnalisation : conditions de mise en œuvre - articulation avec la CPNE-FP¹¹. Contrat de professionnalisation, il y a des difficultés tant que la liste des priorités CPNE-FP est inexistante. Nous faisons confiance à la CPNE-FP et ses délégations régionales pour faire au mieux et au plus vite. Dans l'attente, accord de modulation des taux si besoin. **La CFDT rappelle les reversements et sa demande antérieure d'étude, au-delà du conjoncturel, sur les éléments structurels qui amènent à reverser au FPSPP¹². Nous proposons de revoir les dossiers pour favoriser des prises en charges maximales.**

Suspension collège des employeurs. UNIFED demande au DG de noter les points de convergences et divergences pour acter au plus vite dans cette séance afin de recueillir des signatures le jour même. Après débat, UNIFED accepterait une proposition d'accès proratisé à la hauteur de versement. Ils demandent un délai de 3 ans avant pénalité. L'accès au 0,35 doit être, pour eux, possible sur : actions collectives, professionnalisation et qualification. Ils sont d'accord sur

⁹ Délégation régionale paritaire

¹⁰ Secrétaires généraux de régions

¹¹ Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle

¹² Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

notre demande de plafonnement de la prise en charge à 1 200 € sur certains frais ainsi que globalement sur la professionnalisation.

Après cette suspension un récapitulatif devait être fait par la CGT, compte tenu que la CFDT est déjà beaucoup intervenue mais tout le monde s'est défilé.

Les positions CFDT ont déjà été énoncées, (visibles dans le CR en orange), nous ne les reprenons donc pas. Nous précisons que nous considérons qu'il nous est difficile d'accorder une signature à une délibération encore non écrite et dont nous ne voyons pas l'économie globale. Nous sommes pour un CAP exceptionnel avec un texte et des éléments adressés en amont. Notre point de blocage est l'accès aux fonds mutualisés dont le FI, corrélé à la variabilité des versements ainsi qu'un accès aux actions collectives uniquement pour les établissements cotisant à 2 %. Nous estimons que nous ne sommes pas en mesure de signer ce jour. Nous attendrons le document finalisé et devons-nous accorder un temps de relecture et de retour vers notre organisation avant de signer.

Autres OS¹³ de salariés : SUD défavorable sur la poursuite des lettres d'engagement pour 2015. Pour les propositions relatives à l'accord de branche, ayant contesté l'accord, ils disent ne pas avoir mandat de signature. CFE CGC fait confiance aux techniques mais pas l'intention de signer ce jour. CFTC trouve qu'il y a eu des avancées. FO même constat. Est pour une mutualisation pour dès fin d'année sans enveloppe, contre donner accès aux 3 programmes.

Décision : il y aura une rédaction technique des points de consensus. Les éléments devraient nous être adressés en fin de semaine. **Réunion exceptionnelle 30/9/15 pour validation et signature si accord.**

I 4 Antilles-Guyane Selon le code du travail¹⁴, les OPCA¹⁵ doivent respecter les seuils de collecte¹⁶: Guadeloupe : 900 000 € ; Saint-Barthélemy : 110 000 € ; Saint-Martin : 20 000 € ; Guyane : 60 000 € ; Martinique : 700 000 € ; La Réunion : 2 000 000 €. D'autre part, ils doivent justifier d'une implantation locale permettant d'assurer des services de proximité auprès des entreprises concernées.

La demande UNIFAF porte sur Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion. Ces territoires sont porteurs d'enjeux spécifiques importants en termes d'accompagnement du développement de la formation, tant pour les entreprises de la branche, que de la population, notamment les plus jeunes et les séniors. Les partenaires sociaux de la branche considèrent qu'UNIFAF doit apporter des solutions pour accompagner l'évolution rapide des métiers et des activités des adhérents. Nous souhaitons apporter, grâce à une implantation d'UNIFAF, des solutions : Economiques, administratives, partenariales et formatives. Les membres du CA¹⁷ décident un modèle d'organisation avec un conseiller expert à temps plein sur chaque territoire. Le conseiller Guadeloupe étant responsable du pôle d'UNIFAF «Antilles-Guyane»,

D 5 Délégation de pouvoir bancaire du DG¹⁸ aux SGR¹⁹ et (nouveauté) aux responsables de pôle, là où il n'y a pas de SGR actualisation de la délibération en cours. Délibération signée.

I 6 Compte rendu de la rencontre des Bureaux UNIFAF/Uniformation du 30/06/15

Locaux Ile de la Réunion Les 2 OPCA seront **7 bd du Chaudron à Sainte-Clotilde**.

St Martin UNIFAF n'est pas concerné. UNIFORMATION cherche un local chez un de ses adhérents.

FPSPP²⁰ Rencontre avec les présidences : UNIFAF a évoqué : La nécessité, pour le FPSPP de s'adapter aux spécificités des OPCA. La possibilité de compléter le financement des contrats de professionnalisation.

Uniformation a abordé : la clé de répartition pour le soutien aux TPE. L'aide insuffisante apportée aux formations des emplois d'avenir. L'intégration d'un appel à projet pour les salariés en insertion du fait de leur statut particulier (entre

¹³ Organisations syndicales de salariés

¹⁴ Article D. 6523-2-1

¹⁵ Organismes paritaires collecteurs agréés

¹⁶ Par l'arrêté du 2 février 2015

¹⁷ Conseil d'administration

¹⁸ Directeur Général

¹⁹ Secrétaire Général de région

²⁰ Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

salarié et demandeur d'emploi). La possibilité d'accéder, pour les organisations patronales du hors champs à la gouvernance du FPSPP.

Enquête Emploi UNIFAF prépare l'enquête 2017. Les enjeux : recenser les effectifs, analyser la structure des emplois, repérer les tensions. Il évoque l'opportunité de la mener conjointement. Unification salue la démarche, est pour la poursuite des échanges, mais pas prêt pour se lancer dans l'enquête.

D 7	Calendrier prévisionnel des CAP UNIFAF pour 2016	Février 9 & 10	Avril 12 & 13	Juin	28	&	29
		Septembre 20 & 21	Novembre 2 & 3	Décembre 14 et 15			

IV. COMPTE-RENDU DE LA DIRECTION

I 8 Journées régionales des adhérents 2015. Un tableau des réunions nous est remis pour inscription.

Ile Réunion Réforme et Accord de Branche : nouvelles opportunités pour les salariés et enjeux pour les établissements. **La CFDT demande qui va à la Réunion. (Le SYNEAS lors de son précédent mandat avait souhaité limiter les déplacements outre-mer au regard des frais).** Moyennant c'est la Présidence et le DG qui s'y rendront.

Sur les futures journées Antilles Guyane il y a implantation avec accueil des salariés, ouverture de locaux, des rencontres avec adhérents, partenaires locaux et presse locale. L'observatoire fait une étude type enquête emploi avec un prestataire. Pour l'observatoire c'est au COPIL²¹ de décider qui ira en son nom. La CGT (à la Présidence de l'observatoire) propose des coûts de voyage et d'hébergement plus modérés. **La CFDT soutient la demande CGT.**

V. BUDGET ET FINANCES (2 – SUITE)

I9 Tableau de bord général OPCA : Les engagements représentent un peu plus de la moitié de ceux au 31/8/14. Baisse liée à la durée de négociation de l'accord formation et aux signatures tardives de lettre d'engagement. Impacts sur plan et périodes de professionnalisation. Baisse des engagements passe de – 58 à – 44 %.

OPACIF CIF CDI non concernés par les baisses. Hausse de 8,5 % grâce à des augmentations de subventions. CIF CDD en baisse pouvant être compensée par les attributions de septembre et octobre (période de départ en formation).

Travailleurs handicapés : engagements en baisse de 27 %.

Remboursements : Baisse de 1,8 %. Liée aux BFA²² alors qu'ils augmentent sur le FI²³ (fait d'engagements antérieurs).

Frais de gestion : Ils sont inférieurs au prévisionnel sur les 6 premiers mois.

I 9.1 Fonds d'Intervention Les engagements sont en très forte baisse (-68 %) mais elle semble se réduire depuis 2 mois suite à un retour important des lettres d'engagement.

I 9.2 PSE²⁴ Ile de France Fondation Armée du salut, projet de licenciement pour motif économique suite à la fermeture de la MECS²⁵ du 77. 57 salariés concernés. Accord de financement de 46 555 € pour 15 personnes.

Franche Comté SEA/ADIJ Un travail de reconstitution a été engagé à tous les niveaux, dont celui de la qualification des salariés. 13 personnes concernées. Accord de financement pour 13 formations : 69 784 €. **Même association : Service des correspondants de nuit.** Début 2015, la Ville de Besançon a informé de son arrêt de financement du "service des correspondants de nuit". L'Association prépare les salariés à la fermeture et les accompagne dans leur reclassement. 15 personnes concernées. Demande financement pour 4 personnes. Accord de financement à hauteur de la demande soit 6 114 €.

I 9.3 T H²⁶ Baisse des engagements près de 27 %. Baisse non significative d'une diminution des besoins qui peut être liée à une répartition plus étalée des crédits sur l'année. La baisse des remboursements est liée à la diminution des engagements 2014 et du 1er trimestre 2015.

²¹ Comité de pilotage

²² Budget formation des adhérents

²³ Fonds d'Intervention

²⁴ Plan de sauvegarde de l'emploi

²⁵ Maison d'enfants à caractère social

²⁶ Travailleurs handicapés

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

I 10 CIF CDI Augmentation de 8,4 % des engagements due notamment à une progression des subventions en 2015. Les décaissements sont également en hausse (+21 %). **CIF CDD** Baisse des engagements de 35 %.

I 11 Professionnalisation : Tableau de bord Globalement, baisse des engagements de plus de 37 %. Contrats de Professionnalisation : engagements stables. Périodes de Professionnalisation : Forte baisse des engagements (- 42%). L'absence de BFA a certainement généré du retard dans l'engagement des dossiers mais également des reports de formation sur l'année suivante. Décaissements : Le montant total est stable. La forte baisse sur le DIF est compensée par l'augmentation des décaissements de la Période de Professionnalisation (+15 %).

I 12 CPF²⁷ 246 dossiers dont 169 via l'entreprise et 77 HTT. 13 dossiers refusés. 16 annulés. 82 dossiers engagés. **Demande CFDT de requalification de CPF employeur en CPF sur temps de travail (ce qui sous-tend avec accord employeur). Nous mettons en évidence que le CPF a permis d'abonder 101 diplômes de la branche (le besoin de qualification est donc confirmé) dont 94 sur temps de travail. Nous notons des cofinancements allant du plan au FI en passant par des fonds de la professionnalisation.**

VI. CHANTIERS ET ETUDES

I 13 Actions collectives nationales : Point d'étape présenté. Le DRED²⁸ attire notre attention sur des actions en faveur des personnes handicapées vieillissantes car Haute Normandie et Rhône Alpes souhaitent une mise en œuvre rapide. **La CFDT pointe les auditions sans partenaires sociaux. Nous convenons que c'est l'urgence et la période estivale qui ont généré cet état de fait mais souhaitons que cela ne se reproduise pas pour d'autres auditions. Difficile de s'y engager en phase de finalisation. Mandat donné au DRED pour poursuivre et nous faire un point au prochain CAP.**

I 14 CEP²⁹ : point d'étape sur la première vague d'expérimentation Pas traité au fond vu l'horaire trop tardif.

I 15 Bilan intermédiaire sur les projets Santé au travail La branche à travers la CPNE-FP³⁰ et UNIFAF a inscrit le thème de la promotion de la santé au travail et la prévention des risques professionnels comme un axe stratégique.

Décision : Poursuivre la réflexion sur le thème de la promotion de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels dans le cadre de la commission PNA-PRA. Le travail sur ce dossier se poursuit sur la prévention et la qualité de vie au travail.

I 16 Programmation des GTP³¹ – 1°) Réforme territoriale lundi 12 octobre 2015 – de 9h30 à 13h00 (STIVALA PERUEZ BISIAUX). 2°) ESAT Mercredi 14 octobre 2015 – de 10h à 13h00 (Nathalie PAUMIER). 3°) GTP – PNA PRA Mardi 20 octobre 2015 – de 14h à 17h30 (Brigitte BISIAUX et peut être N PERUEZ). Autres groupes sans date fixée à ce jour.

VII. ADHESIONS

Elles sont accessibles en ligne.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Rapport BOURGUIGNON ses incidences et impacts dans le social demande conjointe SYNEAS et CFDT de mise à l'ordre du jour d'un prochain CAP.

Obligation de lancer les travaux sur les statuts de l'OPCA qui n'existeront plus au 15/12/15.

²⁷ Compte personnel de formation

²⁸ Département Recherches Etudes Développement

²⁹ Conseil en évolution professionnelle

³⁰ Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

³¹ Groupes techniques paritaires